



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY- ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
 ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON  
 CANTON DE BOEN

**ARRETE PERMANENT N°A 2025-12-01  
 DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I)**

Le Maire de la Commune de Bussy-Albieux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2225-1 et suivants, L2213-32 et R 2225-1 et suivants ;

Vu le décret n°2015-235 du 27 Février 2015 ;

Vu l'arrêté du 15 Décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie NOR : INTE152200A ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 Mai 2017 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Loire (RDDECI) ;

Considérant que, dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R. 2225-4 du CGCT, le maire a vocation à identifier les risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau d'incendie ;

Considérant enfin que cette mission doit également prendre en compte les règles définies au niveau départemental dans le règlement départemental de la DECI pris par arrêté préfectoral précité en date du 10 mai 2017 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DEFINITION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE**

Le présent arrêté est applicable sur la commune de Bussy-Albieux.

## **ARTICLE 2 : LA LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI)**

Le tableau et le plan annexés au présent arrêté fixe la quantité, la qualité et l'implantation des PEI identifiés pour l'alimentation en eau des engins de lutte contre l'incendie.

## **ARTICLE 3 : PUBLICATION**

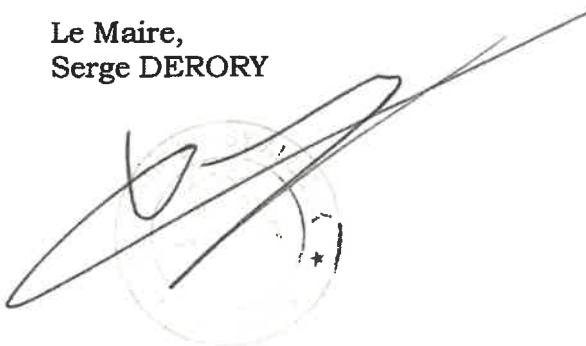
Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

## **ARTICLE 4 : NOTIFICATION**

Le présent arrêté sera notifié au Préfet et transmis au Service Départemental d'incendie et de secours de la Loire, chargé de la centralisation des notifications.

Fait à Bussy-Albieux,  
Le 08 Décembre 2025

Le Maire,  
Serge DERORY



Affichage fait le ..... 22 DEC. 2025 ..... numériquement

N°1 - PI 91 Place des Promenades



N°3 - PI Route du Bost / Route de Verrières



N° 7 - PI 1571 Route d'Albieux



N°8 - PI 6 Route du Bost



N°13 - PI 1 Chemin du Tacot



N° 15 - PI 522 Route des Crêts



N°PEI	TYPE	Adresse	Coordonnées GPS	Débit m3/h ou capacité pour les citermes	Capacité des réservoirs alimentant le PEI	Statut du PEI	PEI conventionné ou avec une servitude
1	P100	91 Place des Promenades	45.794, 4.0346	34		Public	Non
3	P100	Route du Bost Route de Verrières	14.7939, 4.0344	20		Public	Non
5	P100	393 Route des Vignes	45.7903, 4.0119	42		Public	Non
6	P100	685 Routes des Vignes	45.7878, 4.0115	45		Public	Non
7	P100	1.571 Route des Pins Boulanges	45.7929, 3.9951	39		Public	Non
8	P100	6 Route du Bost	45.7949, 4.0334	33		Public	Non
9	P100	271 Route de Croye	45.7951, 4.0155	48		Public	Non
12	P100	Route de la Fontaine	45.7894, 4.0312	60		Public	Non
13	P100	1 Chemin du Tacot	45.795, 4.0371	33		Public	Non
14	P120	Le Colombier	45.791243, 4.046363		Etang Point de Pompage	Privé	Non
15	P100	522 Route des Crêts	45.7861, 4.0300	60		Public	Non